

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31.07.2025

L'an deux mille vingt-cinq le trente et un juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BENING.LES.ST.AVOLD, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme RAMSAIER Simone.

Date de la convocation : 24 juillet 2025

Etaient présents : Mesdames RAMSAIER Simone, NIEDERLANDER Marie-Josette, THIEBAUT Marie-Jeanne, GROVA Anna-Maria, KOPP Meriem, FRANCES Dolorès, ZAVARD Elisabeth.
Messieurs TARILLON Lucien, PIVEC Denis, KLOSE Raymond, APPEL Patrick, HUBER Denis.

Etait Absent : M. FLAUSSE Emmanuel

Désignation du secrétaire de séance : Mme THIEBAUT Marie-Jeanne.

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

2025-07-39 : Choix de l'entreprise pour la réfection de la voirie rue des Fleurs.

2025-07-40 : Contrats d'assurances communaux – Résultats de la mise en Concurrence.

2025-07-41 : Acquisition d'une auto laveuse karcher.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 31.07.2025

2025-07-39 : Choix de l'entreprise pour la réfection de la voirie rue des Fleurs

Madame le Maire donne la parole à M. TARILLON Lucien, Adjoint au Maire qui fait lecture à l'assemblée des offres reçues par 2 entreprises pour les travaux de réfection de voirie rue des Fleurs :

- | | | |
|--------------------------|------------------|--------------------|
| - COLAS de Sarreguemines | H.T. 45 736.00 € | T.T.C. 54 883.20 € |
| - EUROVIA de FORBACH | H.T. 45 500.00 € | T.T.C. 54 600.00 € |

Il précise que l'entreprise TP KLEIN n'a pas répondu à la consultation car la majeure partie des prestations seraient sous-traitées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- DECIDE de retenir l'entreprise EUROVIA de Forbach pour effectuer les travaux de réfection de la voirie rue des Fleurs pour un montant de :

H.T. 45 500.00 € soit T.T.C. 54 600.00 €

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 31.07.2025

2025-02-40 : Contrats d'assurances communaux – Résultats de la mise en concurrence

Conformément

- A la consultation sur l'ensemble des contrats d'assurances réalisée par la commune en partenariat avec le cabinet CAP SERVICE de TOUL soit « Responsabilité civile et protection juridique » lot n° 1, « Protection fonctionnelle » lot n° 2, « assurance automobile » lot n° 3, « dommages aux biens » lot n° 4 et « cyber risques » lot n° 5 pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Au rapport de présentation remis le 23 juillet 2025.

Concernant le lot n°1 : une offre a été reçue de la Société GROUPAMA au tarif suivant :

Concernant le lot n° 2 : lot infructueux.

Concernant le lot n° 3 : lot infructueux

Concernant le lot n° 4 : lot infructueux.

Concernant le lot n° 5 : deux offres ont été reçues des Sociétés suivantes : CABINET AURA COURTAGE et CABINET SARRE MOSELLE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE
- de retenir GROUPAMA GRAND EST de SCHILTIGHEIM – STRASBOURG pour le lot suivant :
 - **LOT N°1 ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET PROTECTION JURIDIQUE (PSE 1)** avec une franchise de 750 € pour un montant de 3 960.61 € T.T.C.
- De retenir le CABINET SARRE MOSELLE de SARREBOURG pour le lot suivant :
 - **LOT N° 5 ASSURANCE CYBER RISQUES** avec une franchise de 750 € pour un montant de 585.71 € T.T.C.
- Pour les LOT N° 2 PROTECTION FONCTIONNELLE, N°3 ASSURANCE AUTOMOBILE et N°4 DOMMAGES AUX BIENS : lots infructueux, une nouvelle procédure de consultation sera relancée sous une forme négociée, sans publicité, ni mise en concurrence.
 - AUTORISE Madame le Maire à signer les actes d'engagements ainsi que toutes les pièces qui se rapportent à ces contrats
 - PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2026

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 31.07.2025

2025-07-41 : Acquisition d'une auto laveuse karcher

Madame le Maire donne la parole à M. TARILLON Lucien, Adjoint au Maire, qui informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir une auto laveuse pour le nettoyage de la salle des fêtes et du foyer.

Il présente à l'assemblée le devis de la Société THOME de STIRING-WENDEL pour un montant de 2 700 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de retenir le devis présenté par la Société THOME de STIRING-WENDEL pour un montant de 2 700 € H.T. soit 3 240.00 € T.T.C.
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30